



BILAN SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément à l'article 35 du Règlement Général de la BRVM, à l'Instruction N°5 de la BRVM relative à l'animation du marché et à la circulaire N°004-2010 du CREPMF relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA,

1. SGI ANIMATRICE DE LA VALEUR COTEE

Nom SGI : BICI BOURSE
Siège social : Rue Gourgas, Abidjan Plateau
Adresse : 01 BP 1298 Abidjan 01, Côte d'Ivoire
Téléphone : (225) 20 20 16 68
Télécopieur : (225) 20 21 47 22
ANB : Côte d'Ivoire
Nom & prénoms du Représentant légal : AKOTO Jean-Luc Olivier
Fonction du Représentant légal : Directeur Général-
Email : jean-lucolivier.akoto@bnpparibas.com

2. VALEUR ANIMEE

Dénomination : FILTISAC S.A
Symbole : FTSC
Siège social : KM8, Route d'Adzopé
Téléphone : + 225 20 20 46 00
Télécopie : + 225 20 30 46 00
Email : info@filtisac.com

3. CLAUSES DE L'ANIMATION

Nom & prénoms du négociateur spécialiste : ABOUE Yomi Ruth-Anne		
Date de signature du contrat : 18/05/2005	Contrat renouvelé ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée du contrat : 1 an	Combien de fois : reconduction tacite	Date du dernier renouvellement : Sans objet
Quantité minimale de titres garantie (QMG) : 10 (la QMG ne peut pas être inférieure à 10 titres)		
Ecart de cours proposé : + ou - 7.5%		
Compte DCBR utilisé : 11934		

4. POINT SEMESTRIEL DU CONTRAT DE LIQUIDITE

	AU 30/06/2012	Au 30/06/2011	variation	
			En volume/valeur	%
Nombre de titres	3 109	3 109	0	0
Valeur en espèces (F CFA)	9 637 900	8 549 750	1 088 150	12.70

Le soussigné certifie que les informations contenues dans ce présent bilan sont complètes et conformes à la réalité.

Fait à Abidjan, le 13/07/2012

Jean-Luc Olivier AKOTO
Directeur Général

NB : Ce document doit être produit au plus tard le 15 du mois suivant la fin de chaque semestre.